

**TUNISIE**

**Des observateurs d'Amnesty International ont été agressés par la police**

*Index AI : MDE 30/026/01*

**FLASH**

Deux délégués d'Amnesty International, Jérôme Bellion-Jourdan et Philip Luther, ont été appréhendés et maltraités par des membres en civil des forces de sécurité au cours d'une visite officielle en Tunisie, où ils devaient assister au réexamen en appel du cas du célèbre défenseur des droits humains Moncef Marzouki.

Aux premières heures du jour, samedi 29 septembre, les délégués se sont vu barrer la route à Tunis par des agents de police alors qu'ils rentraient d'une réunion avec un défenseur tunisien des droits humains. Ils ont ensuite été contraints par des membres en civil des forces de sécurité à monter dans une voiture dépourvue de plaque d'immatriculation. On les a ensuite fait descendre du véhicule et leurs effets personnels, notamment un ordinateur et tous leurs documents, leur ont été pris de force. Un des deux délégués a été agressé physiquement par un des membres des forces de sécurité, tandis qu'un autre prenait son sac. Ils ont ensuite été relâchés.

Amnesty International a fait part aux autorités tunisiennes de sa vive préoccupation concernant ces événements. Elle leur a demandé d'ouvrir dans les plus brefs une enquête exhaustive, et de fournir l'assurance que ni ces délégués, ni les personnes avec lesquelles ils ont été ou seront en contact ne seront victimes de nouveaux actes de harcèlement. L'organisation a également demandé à rencontrer sans délai des ministres et des hauts responsables tunisiens, pour évoquer ces événements. Elle n'a reçu pour l'heure aucune réponse.

Moncef Marzouki, membre et ancien porte-parole du Conseil national des libertés en Tunisie (CNLT), qui a également

présidé la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), avait été condamné à un an d'emprisonnement à l'issue d'un procès inique, en décembre 2000, en raison de ses activités en faveur des droits humains. Au terme de l'audience du 29 septembre, à laquelle ont assisté les délégués de l'organisation, la cour d'appel de Tunis a assorti d'un sursis la condamnation de Moncef Marzouki. Cet ancien candidat à l'élection présidentielle va être privé de certains droits civiques, notamment de son éligibilité. ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>**